

**ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE RICHELIEU**

Déclaration du Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

**McMasterville, le 2 octobre 2023** – La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est fière des engagements pris par les membres du Conseil pour protéger et préserver le patrimoine naturel qu'est la rivière Richelieu. Le 21 septembre dernier, par la signature de la Déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu, ils promettent de travailler de manière diligente et soutenue pour honorer cet engagement. Ils croient que la protection de cette ressource naturelle exceptionnelle est essentielle pour préserver la qualité de vie de la communauté et pour léguer un environnement sain et florissant aux générations futures.

Parmi ses principales responsabilités, la MRCVR est chargée de la gestion de l'aménagement du territoire, avec pour but d'offrir un développement harmonieux et cohérent sur son territoire et une qualité de vie aux citoyens et citoyennes. La Déclaration d'engagement guidera la mise en œuvre des outils de planification et des actions pour renforcer les efforts de protection de la rivière et maintenir son intégrité écologique, tout en répondant aux besoins de développement de la région sur des bases de développement durable. Pour lire la [Déclaration complète](#), consulter le site Internet.

*« Le patrimoine naturel de notre belle région est constitué d'une mosaïque de milieux naturels, agricoles et bâtis. Et la rivière Richelieu coule au cœur du territoire. Elle est un élément hautement significatif, historique et symbolique de notre région. Elle borde 11 des 13 municipalités du territoire et c'est l'élément identitaire important qui nous unit. La rivière Richelieu constitue un patrimoine naturel et mérite que nous en prenions soin collectivement. »*

Marilyn Nadeau, préfète de la MRCVR et mairesse de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

Dans la dernière année, le Conseil de la MRCVR a bénéficié d'un accompagnement dans le processus pour se positionner stratégiquement face à la protection et à l'usage de la rivière. Une démarche de réflexion sur l'état du Richelieu et de ses enjeux a été mise en œuvre à l'aide de consultant(e)s. Au fait des enjeux qui la menacent en regard des activités humaines et des changements climatiques, les membres du Conseil s'engagent solennellement envers les générations actuelles et futures à protéger et à préserver ce patrimoine naturel.

Les engagements sont les suivants :

1. Reconnaissance de la richesse culturelle et patrimoniale de la rivière
2. Protection de la qualité de l'eau
3. Préservation de l'habitat naturel
4. Développement des connaissances
5. Engagement du public
6. Gestion durable
7. Gouvernance et approche partenariale

**À PROPOS DE LA MRCVR**

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 134 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.